Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_14-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 23 avril 2026

Le jeudi vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Maxime LE HE, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

M. Laurent ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Chloé SERRIERE

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

M. Johan CLEQUIN a été désigné secrétaire de séance.
Mme Chloé SERRIERE arrive à 19h47.

14 – GESTION DES BIENS COMMUNAUX : Déclassement d'une portion de terrain

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Léa Champel souhaiterait acquérir une portion de domaine communal jouxtant le chemin rural 113.

Cette portion est actuellement enherbée et n'est pas utilisée par la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Considérant que cette portion n'est pas affectée à un service public ou à l'usage direct du public ;

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffection de fait de cette portion ;

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_14-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **CONSTATE** la désaffection de cette portion ;
- **DECIDE** du déclassement de ce terrain du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;
- **DECIDE** qu'une parcelle sera créée à cet effet ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	M. Johan CLEQUIN

MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE